

Zeitschrift: Revue Militaire Suisse
Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse
Band: 149 (2004)
Heft: 5

Artikel: Stratégie de défense de la France
Autor: Roos, Philippe
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-346381>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 29.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Stratégie de défense de la France

Les événements de 1989 ont provoqué une remise en cause des stratégies et modes de réflexion qui ont eu cours pendant les quarante-quatre années précédentes. Permettant à l'Est de s'ouvrir sur l'Ouest, ce « battement d'aile de papillon » a révélé des zones grises où la menace est polymorphe, autorisant les criminalités transnationales à s'exprimer et mettant en évidence de nouveaux centres de pouvoir.

■ Col Philippe Roos¹

Les attentats du 11 septembre 2001 ont rappelé de façon foudroyante à quel point l'avenir du monde est incertain et dangereux. Les dérèglements s'amplifient dans un monde caractérisé par une véritable mutation culturelle, sociale et économique engendrée par la diffusion des valeurs démocratiques occidentales, de la liberté de croire, de penser et d'agir et, par extension, du libéralisme économique.

Si la probabilité d'une guerre directe entre grandes puissances est faible, notamment en Europe, des menaces et des risques radicalement différents par leur nature asymétrique, leurs modes d'action et leur capacité à atteindre le cœur même de sociétés plus sophistiquées, mais plus vulnérables, obligent les États à concevoir la sécurité de manière collective et globale.

La globalisation, en particulier, a introduit de nouvelles fragilités dans un certain nombre de pays. Dans de nombreuses sociétés, la diffusion des modes de vie occidentaux entraîne de véritables chocs culturels qui

conduisent à de profondes fractures au niveau des organisations, des croyances, des mœurs...

Enfin, si l'OTAN demeure toujours le fondement de la défense collective européenne, la mise en place de l'euro et les progrès de la PESD², émanation de la PESG³, entraînent, pour la France, la prise en compte de la place essentielle de l'Union en matière de sécurité et de défense à une période où la notion de sécurité prend de plus en plus le pas sur celle de défense. La France entend ainsi affirmer sa détermination dans le rôle qu'elle entend jouer au sein de la construction européenne, pour que l'Europe puisse disposer à terme d'une véritable capacité de gestion de crise, crédible et complémentaire de celle de l'OTAN.

Dans cet environnement stratégique, la politique de défense de la France et les fondements de sa stratégie générale militaire, définis par le *Livre Blanc* de 1994, restent pertinents. Mais dans le même temps, la multiplication des crises sur de nombreux théâtres rendent nécessaire pour la France de disposer d'une capacité à déployer des

forces significatives où que ce soit selon le respect du droit international.

La disparition en octobre 1989 d'un pseudo équilibre bipolaire a révélé des facteurs d'instabilité parmi lesquels on peut citer: les différences de croissance démographique, d'économie, les différences socio-culturelles, l'hétérogénéité de la répartition des richesses naturelles, l'émergence des mafias, la perte d'influence des États au profit d'organisations non étatiques. Ces facteurs se cristallisent sous la forme de menaces, ou de risques asymétriques.

1. Objectifs de la politique de sécurité de la France

Confrontée à un environnement stratégique évolutif, la politique de défense et de sécurité de la France s'inscrit dans la perspective des choix façonnés par son histoire et de ses responsabilités en matière de politique internationale. En effet, géographiquement et souverainement présente sur de nombreux continents et océans, membre permanent du Conseil

¹ Attaché de Défense près l'Ambassade de France en Suisse.

² Politique européenne de sécurité et de défense.

³ Politique étrangère et de sécurité commune.

de sécurité des Nations unies, la France doit assumer des responsabilités particulières qui confèrent une dimension mondiale à sa politique de sécurité et de défense. Néanmoins, elle doit conserver la capacité d'agir seule si ses intérêts vitaux sont menacés. Ainsi, elle entend tout à la fois participer à la construction d'un environnement international stable et pacifique, respecter ses engagements et défendre ses intérêts.

Fidèle à ses principes et à ses engagements, membre permanent du Conseil de sécurité de l'ONU, la France a donc le devoir de s'impliquer dans la prévention des crises et dans la réduction des menaces qui pèsent sur la paix. C'est pourquoi elle participe à des politiques ou à des alliances multilatérales, soutient des processus régionaux et a signé des accords de défense bilatéraux.

La participation active à la Politique européenne de sécurité et de défense (PESD) et l'appartenance à l'OTAN sont l'expression d'une volonté forte de contribution à la stabilité internationale. Complémentaires, ces organisations évoluent pour s'adapter à un environnement changeant, élargissant la sphère de leurs participants mais aussi le cadre de leurs engagements. L'Alliance Atlantique doit ainsi devenir une enceinte où pourra également s'affirmer une identité européenne, en soutien de la PESD.

Enfin, la France cherche à privilégier l'émergence de solutions régionales tout en s'inscrivant dans la continuité des liens

étroits établis avec des pays dont le destin fut longtemps associé au sien. C'est dans ce but qu'elle a initié le processus RECAMP⁴ en Afrique, continent dans lequel elle entend déployer une politique volontariste de développement économique et de stabilisation régionale.

L'intégrité du territoire et de ses approches maritimes et aériennes, le libre exercice de la souveraineté et la protection de la population, y compris naturellement les ressortissants expatriés (1,5 million de ressortissants à l'étranger) font plus particulièrement partie des intérêts vitaux.

Le maintien de la paix sur le continent européen et les zones qui le bordent, ainsi que la préservation des espaces essentiels à l'activité économique, à l'accès aux ressources et à la liberté des échanges constituent le cœur de ses intérêts stratégiques.

2. Principes d'action de la France

La politique de défense doit assurer la sécurité des institutions, des populations, des biens et des ressources. Elle doit être accompagnée, en totale cohérence avec l'engagement européen de la France, d'une politique active de rayonnement diplomatique, économique et culturel sur tous les continents. La stratégie militaire est, à cet égard, un instrument politique à part entière qui comprend notamment la pérennité d'une industrie d'armement performante, qui doit rester capable de



⁴ Renforcement des capacités africaines de maintien de la paix.

maîtriser les pôles d'excellence stratégiques.

L'interaction croissante entre les différents domaines de la défense impose une approche interministérielle pour définir et mettre en œuvre les mesures appropriées de prévention et de protection.

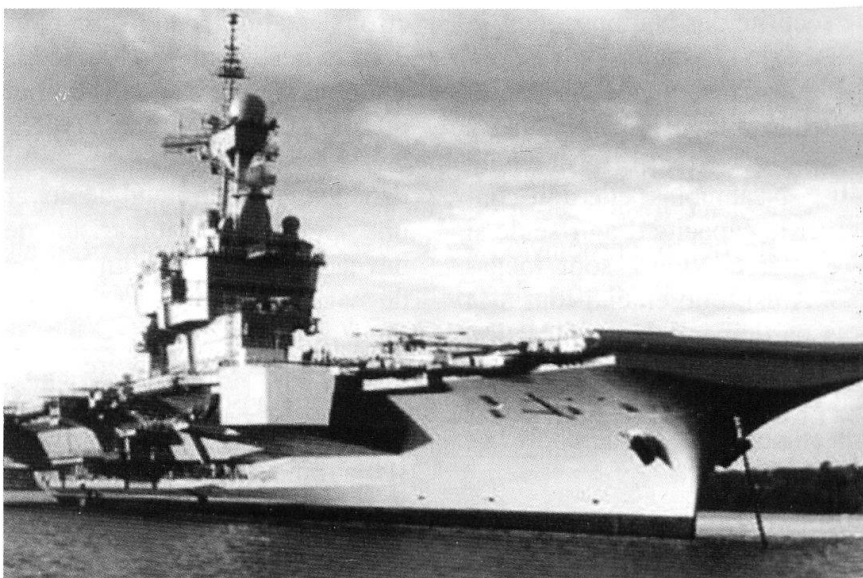
Ce cadre organise les principes de la politique de défense en deux piliers complémentaires d'égale importance qui guident :

- l'action de la France sur la scène internationale fondée sur la priorité donnée à la prévention des conflits, sur le développement des solidarités internationales, en premier lieu européennes, et sur le respect du droit;

- les politiques nationales d'emploi des forces et de planification de défense fondées sur l'autonomie de décision et la suffisance.

Les principes qui guident l'action de la France sur la scène internationale visent prioritairement, au travers d'une diplomatie de défense efficace, à prévenir et juguler les crises qui peuvent affecter l'Europe et la France, directement ou indirectement, parfois loin du territoire national, mais aussi sur celui-ci.

La dimension européenne est la forme la plus aboutie de la solidarité internationale de la France car, comme ses partenaires de l'Union européenne, elle a consenti certains abandons de souveraineté dont l'euro est la manifestation la plus tangible. Dans le respect des traités de Maastricht, d'Amster-



Le porte-avions Charles-de-Gaulle.

dam puis de Nice, la Politique européenne de sécurité et de défense (PESD) est désormais le cadre structurant de la politique de défense de la France.

Au niveau politique, elle s'est donc fixé comme principe de promouvoir une approche européenne commune du règlement des crises et des conflits, tant au niveau de l'appréciation de situation que dans le choix des options stratégiques et de leur mise en œuvre.

Cette conception du pilier sécuritaire de l'Europe ne s'oppose en rien au rôle historique de l'OTAN, cette organisation restant le fondement de la sécurité collective des Alliés. Elle la renforce par l'affirmation d'un partenariat d'autant plus solide qu'il sera mieux équilibré, ses capacités et son organisation s'adaptant aux nouveaux défis.

Son partenariat avec l'organisation militaire intégrée de l'OTAN reste conditionné par l'autonomie de la force nucléaire

française, la libre appréciation par la France des conditions de sa sécurité en période de crise et, en cas d'engagement, la liberté du choix des moyens mis à disposition et le contrôle de la conformité au cadre d'action, fixé par le Gouvernement, des missions qui sont confiées aux forces françaises.

3. La stratégie générale de la France

Dans tous les cas, lorsque cela est possible, la stratégie française met l'accent sur la capacité des forces armées à prévenir, limiter ou arrêter les conflits ou les guerres.

La stratégie générale militaire de la France comprend d'une part un *socle permanent*, appelé *posture permanente de sûreté* (PPS), adaptable en fonction des évolutions de l'environnement stratégique, et d'autre part, l'ensemble des *interventions extérieures conjoncturelles* de nos forces armées.

Cette stratégie se décline en quatre fonctions stratégiques, *dissuasion nucléaire, prévention, protection et projection*, dont la première se caractérise par une doctrine de non-emploi de l'arme nucléaire et les trois autres participent à une stratégie d'actions modulables et complémentaires étroitement liées les unes aux autres.

La posture permanente de sûreté

Elle traduit la volonté première de la France d'éviter l'usage de la force qui doit rester l'ultime recours. Elle comprend trois fonctions stratégiques: la dissuasion nucléaire, la prévention et la protection.

■ *La dissuasion nucléaire* reste la garantie fondamentale de la survie de la nation: d'une part pour qu'une puissance militaire majeure, animée d'intentions hostiles et prête à les concrétiser par tous les moyens, ne puisse jamais mettre en cause la survie de la France, d'autre part pour faire face aux menaces que pourraient faire peser sur les intérêts vitaux de la nation des puissances régionales dotées d'armes de destruction massive.

La dissuasion nucléaire repose sur la perception par tout adversaire potentiel des risques inacceptables, hors de proportion avec l'enjeu du conflit, que pourrait entraîner une agression contre la France ou contre un certain nombre de ses intérêts.

La dissuasion nucléaire est également au cœur des moyens qui permettent à la France d'affirmer le principe d'autonomie stratégique dont découle sa politique de défense. Elle devrait



Le Mirage 2000, avion de combat multirôle.

potentiellement pouvoir contribuer à la sécurité de l'Europe.

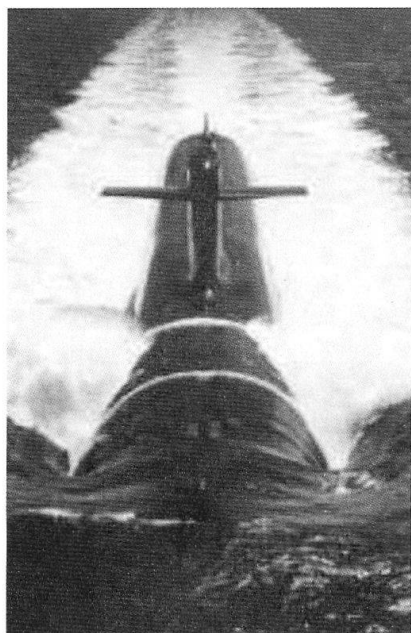
■ *La prévention* constitue la première étape de mise en œuvre de la stratégie de la France. Élément essentiel de notre stratégie d'action, cette fonction stratégique vise en premier lieu à désamorcer les crises régionales. Elle a pour finalité de prévenir l'apparition de situations potentiellement dangereuses et de menaces directes ou indirectes, de prévenir l'usage de la force et de contenir les crises et les conflits au plus bas niveau possible. La prévention s'exerce de façon globale, elle est constituée par toute une gamme de mesures d'ordre diplomatique, économique, culturel, humanitaire, militaire... qui doivent être mises en œuvre de façon coordonnée.

■ *La protection* des populations, des institutions, du territoire, des activités économiques majeures (flux d'approvisionnements et d'informations notamment) et des valeurs culturelles essentielles est une exigence permanente dans un contexte où la distinction entre sécurité intérieure et sécurité extérieure s'ef-

face en Europe comme en France, en particulier face à la menace terroriste. Il s'agit d'être capable à tout moment d'anticiper sur l'exercice d'un changement, des représailles ou des agressions limitées contre le territoire, la population ou nos ressortissants à l'étranger. Il s'agit également de garantir la liberté d'action du Gouvernement et des acteurs socio-économiques du pays et, de façon plus générale, le bon fonctionnement des institutions.

Il s'agit enfin d'agir en amont avec la plus grande anticipation possible et les moyens appropriés afin d'empêcher toute attaque, principalement terroriste ou, à défaut, de réagir rapidement pour en limiter les conséquences.

Cette fonction comprend en particulier la protection des espaces terrestres, maritimes et aériens, qui se traduit par l'action permanente de sécurité des forces de gendarmerie (surveillance, neutralisation...), la posture permanente de sauvegarde maritime (anti-pollution, sauvetage en mer, lutte anti-traffics...) et la posture permanente de sû-



Un sous-marin naviguant en surface.

reté aérienne (assistance aux aéronefs, détection et intervention, y compris contre la menace balistique).

Par ailleurs, les forces armées apportent leur concours à la protection et à la sécurité civiles, notamment en cas de catastrophes naturelles ou technologiques. L'émergence de menaces diversifiées (terrorisme, prolifération, trafics et grande criminalité) et leur perception ont donné à cette fonction stratégique une dimension nouvelle et amplifié le besoin de coordination interministérielle et internationale.

Dans le cadre des fonctions stratégiques de prévention ou de protection, la posture permanente de sûreté comprend, notamment en matière de renseignement, de prépositionnement ou de déploiement, de nombreuses actions des forces armées hors du territoire national, celles-ci ne s'appuyant pas sur l'usage de la force.

Cependant, la crédibilité et l'efficacité des actions de prévention et de protection ne peuvent être assurées de façon optimale que si celles-ci sont susceptibles d'être prolongées par une capacité d'intervention militaire à l'extérieur des frontières, pour lutter par exemple contre les réseaux terroristes transnationaux, là où ils se constituent et s'entraînent.

La posture permanente de sûreté est ainsi intimement liée aux actions d'intervention à l'extérieur du territoire national, ce qui impose une grande capacité d'anticipation, une forte réactivité et une capacité d'adaptation permanente de cette posture aux évolutions de l'environnement international.

Un cadre d'interventions militaires conjoncturelles à l'extérieur des frontières nationales

La fonction stratégique de *projection* recouvre l'ensemble des interventions fondées sur l'emploi de la force militaire à l'extérieur des frontières nationales, aussi bien en Europe qu'en dehors du continent européen.

Ce volet impose une capacité d'anticipation stratégique et de réaction rapide, car il est essentiel, en termes d'efficacité militaire, d'arriver au plus tôt sur les théâtres d'opérations. De plus, cette fonction requiert l'aptitude à soutenir des actions dans la durée à plusieurs milliers de kilomètres. Elle fait appel à des forces prépositionnées ou déployées à partir du territoire national. Elle nécessite des forces

d'une grande disponibilité, facilement adaptables à des environnements très différents et dotées de moyens importants de mobilité stratégique, d'action dans la profondeur et de soutien robuste.

L'ensemble de ces quatre fonctions stratégiques et des modes d'action qu'elles recouvrent nécessite que les forces armées françaises disposent des capacités militaires adéquates.

Acquisition des moyens

L'acquisition et le maintien en condition opérationnelle de ces capacités doivent s'appuyer sur une industrie de l'armement nationale et européenne forte, qui nécessite un effort important en matière de recherche et de technologie de défense, tant pour permettre l'acquisition des matériels futurs, que pour conserver les compétences et les savoir-faire stratégiques des bureaux d'études.

■ Le principe d'autonomie de décision conduit la France à développer une *capacité autonome et européenne d'appréciation de situation fondée sur des moyens de renseignement* humains et techniques, performants, complémentaires et diversifiés, complétés par des moyens de communication et de traitement de l'information adaptés au recueil, au traitement et à la diffusion de ce renseignement dans les délais les plus brefs.

■ *Les capacités de commandement et de contrôle* représentent également une capacité-clé pour l'ensemble des fonctions stratégiques, en particulier pour les opérations multinationales interarmées. Dans le cadre des objectifs capacitaires européens définis lors du sommet d'Helsinki

ki et conformément à ses engagements contractés au sommet de Nice, la France doit disposer de la capacité d'être «nation-cadre» au niveau stratégique, opératif ou tactique, ce qui implique de détenir les capacités de commandement (poste de commandement, systèmes d'information et infrastructures) associées. Dès 2006, elle doit être capable, avec ses alliés, de préparer, planifier et conduire une opération multinationale d'envergure.

■ La capacité à *prépositionner et déployer des forces inter-armées* dans de nombreuses régions stratégiques à travers le monde est primordiale en matière de prévention et d'intervention au plus bas niveau. Elle facilite tout spécialement le recueil et l'exploitation des renseignements, l'analyse des situations et la rapidité d'intervention.

■ Les interventions militaires à l'extérieur de nos frontières nécessitent des *capacités de projection* qui sont structurantes pour nos armées.

Il s'agit de pouvoir projeter à plusieurs milliers de kilomètres, avec leurs soutiens et leur logistique, des groupements de forces interarmées, dans un cadre national ou multinational. Il convient pour ce faire de disposer d'une capacité initiale de mobilité stratégique terrestre, maritime et aérienne permettant de déployer rapidement les premiers éléments sur la zone d'opérations.

Ces interventions nécessitent également de disposer de capa-

cités de projection de puissance, par voie maritime et aérienne, qui puissent être utilisées de façon autonome, en précurseur, en appui ou en complément de forces déployées au sol.

Il s'agit notamment de *capacités de frappe de précision à grande distance*, en particulier des missiles de croisière avec leur système de ciblage associé, mis en œuvre par des aéronefs ou des bâtiments de combat, qui permettent, avec le minimum de risque et d'effets collatéraux, d'atteindre des objectifs stratégiques ou tactiques dans la profondeur du territoire adverse.

Ressources humaines

Enfin, l'acquisition et la conservation de ces capacités nécessitent un personnel de qualité : compétent, motivé, disponible et loyal. La nécessité conduit à disposer en tout temps des forces armées en nombre suffisant, rodées à la gestion des crises, *immédiatement* utilisables et parfaitement interopérables avec nos alliés. Il s'agit de consolider l'armée professionnelle en garantissant le volume et la qualité des effectifs civils et militaires, d'active et de réserve, dont elle a besoin. Cet objectif est subordonné à la définition de normes ambitieuses d'activité et d'entraînement du personnel et à l'adoption de mesures d'amélioration de la condition militaire qui compensent légitimement, en cohérence avec l'évolution de la société civile, les contraintes spécifiques de l'état militaire et

assurent aux familles le soutien nécessaire.

Conclusion

Depuis le 11 septembre 2001, les attentats confirment la pertinence de l'analyse stratégique qui fonde la politique de défense et de stratégie générale militaire de la France, le *Livre blanc* sur la défense de 1994 ayant, notamment, déjà pris explicitement en compte la menace terroriste.

Les principes qui guident son action restent pérennes. Certains sont réaffirmés: globalité de la Défense, autonomie de décision, suffisance et priorité à la prévention. Ceux qui concernent la régulation des relations entre Etats sont renforcés: légalité et solidarité internationales, dimension européenne de la défense de la France.

Dynamique, volontariste et s'appuyant sur une stratégie d'action visant prioritairement à prévenir les crises régionales, la politique de défense de la France se trouve ainsi consolidée, notamment au regard de la contribution qu'elle apporte à la construction d'un environnement international stable et équilibré dans lequel l'Europe est appelée à jouer le rôle majeur qui devrait être le sien.

P. R.